



ANALYSE ET COMPTE RENDU DE LA CAP

Mouvement de mutations au 1^{er} janvier 2014

Filière Fiscale

Analyse et compte rendu de la CAP

La CAP de mutation C filière fiscale s'est tenue les 22, 23, 24 et 25 octobre 2013, 23 au 25 avril 2013.

Le mouvement définitif est paru le 15 novembre 2013.

Propos liminaires

Les élus de la CGT Finances Publiques ont condamné les licenciements dans le privé, les suppressions d'emplois, le gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique ainsi que les nouvelles attaques contre les retraites.

Cette nouvelle « réforme » prévoit l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035, la mise en place d'un conseil de surveillance de 5 personnalités pour préparer de nouveaux reculs des droits, il vise notamment à « simplifier la gouvernance » des régimes des retraites avec, notamment, le Code des pensions (fonctionnaires) toujours dans le collimateur pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne...

La promesse a été faite au MEDEF de baisser le « coût du travail » avec le transfert des cotisations famille payées par les seuls employeurs vers l'impôt : CSG, taxes environnementales ou des taxes comme la taxe tabac.

Nous avons rappelé que la CGT Finances Publiques estime indispensable de combattre par tous les moyens ce nouveau plan de destruction du système de retraite par répartition.

Nous avons dénoncé le projet de loi de finances pour 2014 qui a été officialisé par le gouvernement fin septembre et qui confirme l'accélération de la réduction des « dépenses publiques ».

Après une année 2013 déjà lourdement frappée du sceau de l'austérité ce budget 2014, avec 3 milliards de prélèvement supplémentaires et moins 14,8 milliards de dépenses, enfonce encore plus le pays dans la crise.

Le seul poste qui se porte bien c'est celui du paiement des intérêts de la dette.

En 2014 nos impôts devraient assurer 46,7 milliards de revenus à ceux qui détiennent cette rente.

Nous avons indiqué que la DGFIP n'était pas épargné : suppressions d'emplois en masse, postes vacants, restructurations, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mise à mal des missions et des conditions de travail, remise en cause des règles de gestion...

C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche stratégique rendu publique le 9 juillet. Elle organise la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (28 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

Nous avons rappelé que La CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon.

Elle insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Réponses de l'Administration

La présidente de la CAP a admis que la situation budgétaire de la France était compliqué notamment en raison de l'endettement croissant du pays.

Elle a également partagé le constat que la situation économique était difficile et que notre ministère participait à l'effort collectif de réduction de la dette.

Elle a enfin affirmé que le directeur n'occultait pas l'impact des efforts budgétaires et notamment des suppressions d'emplois sur les conditions de travail des agents de la DGFIP.

CGT FINANCES PUBLIQUES



Montreuil, le 5 décembre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfiip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

La présidente a indiqué que le volume et la déclinaison des suppressions d'emplois seraient annoncés en CTR et que la catégorie C ne supporterait pas seule ces suppressions.

La catégorie C a retenu toute l'attention de la direction sur les volumes de promotions intra catégoriels.

Concernant le mouvement de mutation, elle a indiqué que pour ce mouvement le contexte était plus favorable en raison du volume important de l'appel de la liste complémentaire.

Elle a affirmé avoir bien entendu notre attente en matière de recrutement à venir...déclarant que la DGFIP avait demandé un volume de recrutement plus important pour le prochain concours commun 2014.

Analyse de la CGT Finances Publiques

La situation des effectifs au 1er septembre faisait ressortir un déficit de plus de 700 agents C. Après la parution du projet de mouvement complémentaire de mutation C ce sont encore 452 postes qui demeurent vacants dans la filière fiscale (377.4 en province et 74.6 en RIF) sans oublier les 196.8 postes vacants dans la Filière Gestion Publique...

Le volume de recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant et l'administration comme à son habitude anticipe les suppressions d'emplois d'une année sur l'autre.

La CGT Finances Publiques estime que l'Administration ne prend toujours pas en compte la gravité de la situation auxquels sont confrontés les collègues dans les services. La situation des effectifs reste largement déficitaire malgré l'appel de la totalité des lauréats du concours 2012 (liste principale + liste complémentaire).

Cette année, l'appel de la liste complémentaire au 1er octobre a créé de fait une inégalité de traitement entre les agents notamment en matière d'affectations : des agents de la liste complémentaire obtiennent des affectations refusées au mouvement général à des titulaires et aux lauréats de la liste principale.

La CGT Finances publique réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins dès le mois de juin pour le fonctionnement des services d'une part et une égalité de traitement entre les agents d'autre part.

Si l'administration recrutait à hauteur des besoins des services, de nombreux agents, dont certains se trouvent en grande difficulté ne seraient pas « bloqués » sur leur résidence actuelle et auraient obtenu leur mutation.

La CAP

Lors de la CAP de mouvement complémentaire qui s'est tenue du 22 au 25 octobre 2013, les élus de la CGT finances Publiques ont veillé au respect des règles de mutations et à ce qu'aucun agent ne soit lésé.

Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT sont intervenus durant la CAP, pour tous les agents qui leur avaient confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les

resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

A la sortie du mouvement définitif, le nombre de mutations prononcées suites aux interventions des représentants des personnels s'élève à 100, mais les problèmes demeurent notamment sur les départements difficiles à obtenir en mutation depuis de nombreuses années : l'Aube, le Nord, le Pas de Calais, la Somme, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion...

Pour les représentants des personnels de la CGT Finances Publique l'administration prouve une fois de plus son mépris pour les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

LES CARACTÉRISTIQUES DU MOUVEMENT DE MUTATION :

- ▶ 115 directions déficitaires sur 137,
- ▶ 27 directions fermées à toute mutation,
- ▶ 49 départs d'Ile de France vers la province,
- ▶ 142 mutations de province à province,
- ▶ 55 mutations internes en Ile de France,
- ▶ 86 rapprochements externes en attente (dont 13 sur la Somme, 19 sur le Pas de Calais, 11 sur l'Aube, 8 sur la Réunion, 7 sur la Guadeloupe et 5 sur la Martinique),
- ▶ seulement 1 rapprochement sur la Réunion,
- ▶ seulement 4 arrivées en Guadeloupe et 3 en Martinique.

Les votes

La CGT Finances Publiques, Solidaires, FO DGFIP et la CFDT ont voté contre ce mouvement complémentaire de mutation.

Depuis plus de 10 ans, l'administration multiplie les suppressions de postes essentiellement dans la catégorie C, réduisant comme peau de chagrin les possibilités de mutation.

La situation des effectifs est de plus en plus catastrophique et cela ne s'arrange pas.

La CGT revendique le recrutement d'agent-e-s à hauteur des besoins réels. Ceci permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agent-e-s et des services mais aussi de donner des possibilités de mutation à des collègues qui attendent depuis plusieurs années.

La campagne de dépôt des demandes de mutations pour le mouvement général (avec affectation au 1er septembre 2014) et pour le mouvement complémentaire (avec affectation au 1^{er} mars 2015) se déroulera du 18 décembre 2013 au 21 janvier 2014.

ATTENTION : cette année les agents des deux filières doivent rédiger leur demande sur AGORA VCEUX.

Nous vous invitons à vous rapprocher des militants CGT de votre direction pour qu'ils vous conseillent dans la rédaction de votre demande.